



CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 22-262 – 25 octobre 2022

Finances locales

Fonds de concours

Quorum : 15

Présents : 22

Pouvoirs : 7

Votants : 29

Présents :

Dominique DELAMARRE – Laurence BIENNE – Jean-Philippe MEHU – Hermine TOFFOLETTI – Jean LEMOINE – Anne GADBY – Joël SIELLER – Nadine JOUAULT – Pascale THEZE – Françoise LEBRUN – Cédric BINET – Catherine CHERIF – Julien DUBOIS – Thierry PRESSARD – Hélène LE BARS – Michèle MOTEL – Patrick JUMEL – François CHARMETEAU – Audrey GROSHENY – Bruno MARGOTTIN – Patricia AUGUIN – Quentin PILLET

Excusés :

Philippe SALAÛN – Mathieu LUCAS MOUNIER – Isabelle LEBOURDAIS – Jean-Marc JOUMIER – Sandrine THURET – Matthieu CHANEL – Sylvie LE LAY

Pouvoirs :

Philippe SALAÛN à Jean-Philippe MEHU – Mathieu LUCAS MOUNIER à Julien DUBOIS – Isabelle LEBOURDAIS à Laurence BIENNE – Jean-Marc JOUMIER à Cédric BINET – Sandrine THURET à Nadine JOUAULT – Matthieu CHANEL à Jean LEMOINE – Sylvie LE LAY à Michèle MOTEL

Secrétaire de séance :

Joël SIELLER

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le dix-huit octobre deux mille vingt-deux, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vallons de Haute Bretagne Communauté – Fonds de concours de lissage

Le Conseil communautaire, lors de sa séance du 30 septembre 2021, a adopté la mise à jour du pacte financier communautaire.

Ce dernier prévoit deux fonds de concours à destination des communes :

- Un lissage du référentiel de ressources de l'année 2013 sur 20 ans, via un fonds de concours de lissage versé à certaines communes. Ce fonds de concours est diminué chaque année de 5 %, conformément aux dispositions votées dans le pacte financier (15/20ème en 2021). Il s'éteindra en 2036.
- Une compensation via un fonds de concours dégressif sur 15 ans pour les communes qui sont défavorisées par la suppression de la part fréquentation de Dotation de Solidarité Communautaire, via un second fonds de concours de lissage dégressif sur 15 ans, qui s'éteindra également en 2036.

Les montants au bénéfice des communes pour 2022 sont les suivants :

	Fonds de concours de lissage « Garantie 2013 » 2022	Fonds de concours de lissage « Suppression part fréquentation » 2022
Baulon	46 958 €	3 598 €
Bourg-des-Comptes	40 527 €	3 976 €
Goven	90 042 €	9 697 €
Guichen	183 291 €	-
Guignen	54 402 €	1 121 €
Guipry-Messac	-	21 135 €
Lassy	62 415 €	-
Lohéac	-	328 €
Saint-Malo-de-Phily	-	9 157 €
Saint-Senoux	68 959 €	-
TOTAL	546 592 €	49 011 €
Taux de lissage	14/20	14/15

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances – Budgets, réunie le 17 octobre 2022,

Etant entendu l'exposé de Dominique DELAMARRE,

Il est proposé d'accepter le fonds de concours de lissage 2022 d'un montant de 183 291,00 € qui sera fléché, d'une part, sur les travaux de réhabilitation de la Mairie 3^{ème} tranche, l'aménagement de toilettes publiques et, d'autre part, sur la réhabilitation de la trésorerie, dont les plans de financement sont les suivants :

REHABILITATION DE LA MAIRIE 3EME TRANCHE

DEPENSES			RECETTES	
Désignation	HT	TTC	Désignation	Montant
Maîtrise d'œuvre	74 750,00 €	89 700,00 €	FCTVA	224 105,92 €
BET SPS, CT	8 566,00 €	10 279,20 €	Subvention DSIL	167 264,81 €
Travaux	1 055 155,91 €	1 266 187,09 €	Fonds de concours VHBC	100 000,00 €
			Subvention DETR	120 000,00 €
			Emprunt	700 000,00 €
			Autofinancement	54 795,56 €
TOTAL	1 138 471,91 €	1 366 166,29 €	TOTAL	1 366 166,29 €

CREATION DE TOILETTES PUBLIQUES AUTOMATISEES

DEPENSES			RECETTES	
Désignation	HT	TTC	Désignation	Montant
Travaux	44 145,82 €	52 974,99 €	FCTVA	8 690,02 €
			Fonds de concours VHBC	20 000,00 €
			Autofinancement	24 284,97 €
TOTAL	44 145,82 €	52 974,99 €	TOTAL	52 974,99 €

REHABILITATION DE LA TRESORERIE DE GUICHEN

DEPENSES			RECETTES	
Désignation	HT	TTC	Désignation	Montant
Maitrise d'œuvre	43 001,05 €	51 601,26 €	Participation DRFIP	96 750,00 €
BET SPS, CT	6 845,00 €	8 214,00 €	FCTVA	80 765,53 €
Travaux	360 447,82 €	432 537,39 €	Subvention DSIL	60 000,00 €
			Fonds de concours VHBC	63 291,00 €
			Autofinancement	191 546,12 €
TOTAL	410 293,87 €	492 352,65 €	TOTAL	492 352,65 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

Le Maire,

Dominique DELAMARRE



[Handwritten signature of Dominique Delamarre]

Le secrétaire de séance,

Joël SIELLER

[Handwritten signature of Joël Sieller]

**POUR AMPLIATION
 CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
 compte tenu de la**

- Réception en Préfecture le 28/10/2022
- Publication en ligne le 28/10/2022
- Notification le

Le Maire,

Dominique DELAMARRE

[Handwritten signature of Dominique Delamarre]



CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ

Les voies de recours	Les délais
<p>Devant le Maire . <i>Le recours gracieux</i></p>	<p>Si le <i>recours gracieux</i> est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.</p> <p>Le <i>recours contentieux</i> doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr .</p>
<p>Devant le Tribunal Administratif . <i>Le recours contentieux</i></p>	